

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00690 Numéro SIREN : 398 453 407 Nom ou dénomination : A.T. MEDIA COMMUNICATION
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2019 sous le numéro de dépôt 7365

A.T. MEDIA COMMUNICATION

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 50.000 €
Siège Social : 69 rue du Colombier
ORLEANS (45000)
RCS ORLEANS 398 453 407

TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

02 AOUT 2019

GREFFE

7365

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Les associés de la Société « A.T. MEDIA COMMUNICATION », SARL au capital de 50.000 €, divisé en 500 parts de 100 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Monsieur Nicolas FERLING	275 parts
- Madame Sylvie BOULARD	225 parts
	500 parts

Monsieur le Président constate que les associés présents possèdent 500 parts sociales, soit 100 % des parts composant le capital social.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et convoquée, eu égard à la présence de tous les associés, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas FERLING, gérant et associé.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice, et affectation des résultats.
- Quitus à la Gérance.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- enfin, le texte des résolutions qui seront présentées au vote de l'Assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, le compte de résultat, le bilan et l'annexe ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés pendant le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires ou pendant ce même délai, ont été tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée, sur sa demande, prend acte des déclarations ci-dessus énoncées par Monsieur le Président et reconnaît la validité de la convocation.

[Signature]

1 . 1 . 1

1 . 1 . 1

1 . 1 . 1

Après avoir donné lecture des rapports de la gérance, Monsieur le Président présente à l'assemblée les comptes annuels.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, MONSIEUR LE PRESIDENT MET SUCCESSIVEMENT AUX VOIX LES RESOLUTIONS SUIVANTES, FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par la gérance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve, tels qu'ils ont été présentés, l'inventaire et les comptes annuels arrêtés à cette date, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 8.327,95 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du CGI, il approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 429 € et qui n'ont donné lieu à une imposition de 64 € au titre de l'impôt sur les sociétés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR **500** VOIX.

DEUXIEME RESOLUTION - QUITUS A LA GERANCE

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR **500** VOIX.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale, conformément aux propositions de la gérance, décide d'affecter le bénéfice net comptable de 8.327,95 €, au crédit du compte « *Report à nouveau* ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons le montant global des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, savoir :

EXERCICE AU	DIVIDENDE	ABATTEMENT de 40 %
31.12.2015	NEANT	NEANT
31.12.2016	NEANT	NEANT
31.12.2017	NEANT	NEANT

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR **500** VOIX.

QUATRIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale approuve dans les conditions du 1^{er} alinéa de l'article L. 223-19 du Code du Commerce, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport spécial de la gérance, sachant que pour l'exercice 2018, Monsieur Nicolas FERLING a perçu la partie variable de sa rémunération calculée sur la base de 7 % de la valeur ajoutée arrêtée au 31 décembre 2018.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR **500** VOIX.

8 13

CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS

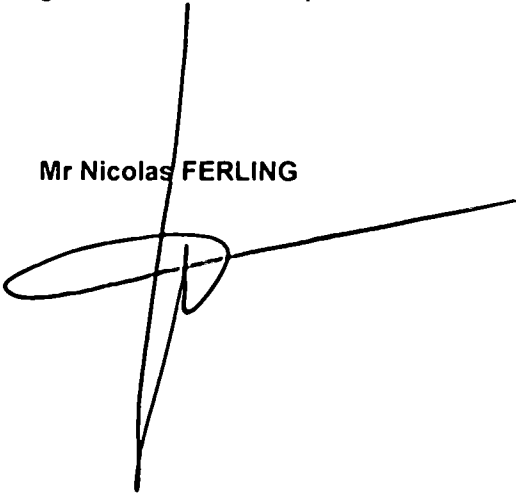
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR **500** VOIX.

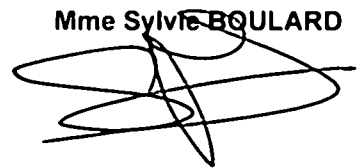
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le gérant et les associés présents.

Mr Nicolas FERLING

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a large loop and a horizontal line crossing it.

Mme Sylvie BOULARD

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line.

A.T. MEDIA COMMUNICATION

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 50.000 €
Siège Social : 69 rue du Colombier
ORLEANS (45000)
RCS ORLEANS 398 453 407

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2018

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que sur les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Les comptes et le bilan que nous vous soumettons ont été établis selon les formes et méthodes actuellement admises en matière comptable.

Ces comptes et bilan font apparaître un résultat bénéficiaire de 88.583,82 €, au sujet duquel nous vous ferons ci-après une proposition d'affectation conforme aux stipulations de nos statuts.

Auparavant, il nous appartient de vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice et des perspectives d'avenir qui s'offrent à elle.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé d'une durée de 12 mois, nous soulignons, au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires (*hors taxes*) s'est élevé à 678.582 € contre 709.188 € au titre de l'exercice précédemment clos.

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 1.962 €.

Finalement, l'exercice clos le 31 décembre 2018 se traduit par un bénéfice net comptable de 8.328 €.

Le CICE a été constaté pour un montant de 8.152,98 €. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de Personnel - CICE.

Les conditions d'exploitation ont été différentes à celles de l'exercice écoulé, avec une diminution sensible du Chiffre d'affaires.

II - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT - EVOLUTION PREVISIBLE

La société n'a engagé, au cours de l'exercice écoulé, aucune dépense en matière de frais de recherche et de développement.



Les conditions d'exploitation devraient être identiques à celles relatives à l'exercice précédemment clos.

III - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important susceptible d'avoir une influence négative sur l'avenir de notre société n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Suivant ASSP en date à ORLEANS (45), du 7 janvier 2019, enregistré au SPFE d'ORLEANS 1, le 14 janvier 2019, dossier 2019/00002018, référence 2019 A 00192, la SARL SIMON & PARNER'S, immatriculée au RCS ORLEANS, sous le numéro 384 540 175, dont le siège social est à ORLEANS (45), 32, bis rue de la Lionne, a cédé à la SARL A.T MEDIA COMMUNICATION, immatriculée au RCS ORLEANS, sous le numéro 398 453 407, dont le siège social est à ORLEANS (45), 69, rue du Colombier, moyennant le prix de 115.000 €, son fonds de commerce d'agences de publicité, de communication et de supports publicitaires exploité à ORLEANS (45), 32, bis rue de la Lionne s'appliquant aux éléments incorporels pour 110.000 € et aux éléments corporels pour 5.000 €. La prise de possession et l'exploitation effective par la société A.T. MEDIA COMMUNICATION ont été fixées rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

IV - COMPTES DE L'EXERCICE

1. BILAN

Les comptes ont évolué de la manière suivante par rapport à l'exercice clos le 31.12.2017.

1.1 A L'ACTIF

- l'actif immobilisé totalise un montant net de contre 22.697 € en 2017	23.332 €
* les immobilisations incorporelles contre 0 €	0 €
* les immobilisations corporelles contre 19.204 €	19.839 €
* les immobilisations financières contre 3.493 €	3.493 €
 - l'actif circulant et les charges constatées d'avance totalisent un montant net de	601.957 €
contre 586.631 €, en 2017, dont notamment :	
* les clients et comptes rattachés contre 88.906 €	168.572 €
* les disponibilités et valeurs mobilières de placement contre 321.161 €	237.781 €
* charges constatées d'avance .. contre 2.624 €	33.147 €

1.2 AU PASSIF

- les capitaux propres totalisent, avant affectation du résultat du dernier exercice, un montant de	405.388 €
et cet exercice dégage un bénéfice de 8.328 € portant les capitaux propres à	413.716 €
pour un capital de 50.000 € intégralement libéré.	
 - les provisions pour risques contre 0 €	0 €



- les dettes et les produits constatés d'avance représentent	211.573 €
contre 203.940 € en 2017 notamment :	
* les emprunts et dettes financières divers	35.996 €
contre 39.508 €	
* les emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédits	17 €
contre 966 €	
les dettes fournisseurs et comptes rattachés	21.399 €
contre 28.391 €	
 * les dettes fiscales et sociales	 74.808 €
contre 73.695 €	

2. COMPTE DE RESULTAT

Les soldes intermédiaires se présentent comme suit :

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 1.962 €.

Le résultat financier est déficitaire de 2.952 €, ce qui nous conduit à un résultat courant avant impôts de - 989 €.

Le résultat comptable ressort bénéficiaire de 8.328 €.

V - AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de 8.327,95 €, au crédit du compte « *Report à nouveau* ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons le montant global des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, savoir :

EXERCICE AU	DIVIDENDE	ABATTEMENT de 40 %
31.12.2015	NEANT	NEANT
31.12.2016	NEANT	NEANT
31.12.2017	NEANT	NEANT

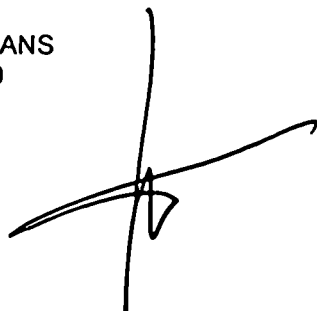
VI - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Modifications apportées au mode de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation : **NEANT**
- Prise de participation significative ou prise de contrôle : **NEANT**
- Activités des filiales : Pas de sociétés filiales.
- Participations croisées : **NEANT**
- Charges et dépenses visées à l'article 39-4 du CGI : **429 €.**

Pour terminer, je vous invite à approuver les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

FAIT A ORLEANS
Le 5 juin 2019

La Gérance



A.T. MEDIA COMMUNICATION

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 50.000 €
Siège Social : 69 rue du Colombier
ORLEANS (45000)
RCS ORLEANS 398 453 407

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

PROJET DE RESOLUTION PORTANT SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale, conformément aux propositions de la gérance, décide d'affecter le bénéfice net comptable de 8.327,95 €, au crédit du compte « *REPORT A NOUVEAU* ».

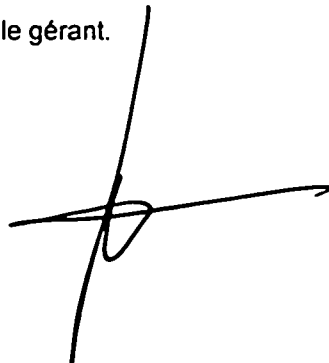
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons le montant global des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, savoir :

EXERCICE AU	DIVIDENDE	ABATTEMENT de 40 %
31.12.2015	NEANT	NEANT
31.12.2016	NEANT	NEANT
31.12.2017	NEANT	NEANT

- O O -
O

Observation : Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme par le gérant.
Mr Nicolas FERLING



Bilan

COPIE CERTIFIÉE CONFC

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	197	197		
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	4 680	4 680		284
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	138 556	118 718	19 839	18 920
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 493		3 493	3 493
TOTAL ACTIF IMMOBIUSE	146 926	123 595	23 332	22 697
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	173 078	4 506	168 572	88 906
Fournisseurs débiteurs	272		272	364
Personnel				156
Etat, Impôts sur les bénéfices	11 837		11 837	21 458
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	5 054		5 054	3 290
Autres créances	115 197		115 197	197
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement	242 810	5 029	237 781	321 161
Disponibilités	30 099		30 099	148 476
Charges constatées d'avance	33 147		33 147	2 624
TOTAL ACTIF CIRCULANT	611 493	9 536	601 957	586 631
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	758 419	133 130	625 289	609 328

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	350 388	261 804
Résultat de l'exercice	8 328	88 584
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	413 716	405 388
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FOND PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	17	966
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	17	966
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	35 996	39 508
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	74 773	43 470
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 399	28 391
Personnel	36 976	20 261
Organismes sociaux	17 744	32 837
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	16 927	16 477
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	3 161	4 121
Dettes fiscales et sociales	74 808	73 695
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 580	17 909
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	211 573	203 940
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	625 289	609 328

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	678 582	709 188
Subventions d'exploitation	4 975	
Autres produits	12 771	9 682
Total	696 328	718 869
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises		1 340
Autres achats & charges externes	266 020	279 217
Total	266 020	280 557
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
Impôts, taxes et vers. assm.	15 441	6 583
Salaires et Traitements	318 473	316 757
Charges sociales	76 362	79 152
Amortissements et provisions	13 105	12 935
Autres charges	4 965	3
Total	428 346	415 430
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 962	22 882
Produits financiers	1 358	3 072
Charges financières	4 309	759
Résultat financier	-2 952	2 313
RÉSULTAT COURANT	-989	25 195
Produits exceptionnels	11 797	30 264
Charges exceptionnelles	1 405	5 017
Résultat exceptionnel	10 392	25 247
Impôts sur les bénéfices	1 075	-38 142
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	8 328	88 584

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AT MEDIA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 625 289 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 8 328 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.